

ICI, PROCHAINEMENT, UNE CONSTRUCTION DE 10 MÈTRES DE HAUT ?

Alerte : le projet de Plan Local d'Urbanisme autorise des constructions dans le Domaine National du Parc de Saint-Cloud.

Signez la pétition pour sauver le Parc de Saint-Cloud.

Le 17 novembre 2011, la municipalité de Saint-Cloud a arrêté un projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui classe en Zone Constructible (UL) près de la moitié du Domaine National du Parc de Saint-Cloud.

Ce changement permet, sous conditions, la construction de bâtiments de 10 mètres de haut, l'implantation de parkings et l'installation d'une aire d'accueil des gens du voyage (7000 m²) à proximité de la Manufacture de Sèvres. Depuis lors, l'inquiétude grandit chez tous ceux qui ont à cœur de préserver la beauté de cet espace vert unique aux portes de Paris. Sur la base de quels accords ce projet a-t-il pu voir le jour ?

La Caserne Sully, composée de quatre bâtiments de l'époque Charles X et située à l'entrée Nord du Parc côté Seine, est menacée de disparaître dans le cadre de futures opérations de promotion immobilière qui se préparent dans l'ombre. Que sait-on aujourd'hui du projet de contrat d'aménagement territorial (CDT) de la future gare du Grand Paris qui intègre la Caserne Sully et les bâtiments de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud (Pavillon de Valois) ?

La Loi sur le Grand Paris, la dérèglementation en cours du Code de l'Urbanisme, ainsi que la surdensification annoncée des trois départements de la petite couronne font craindre le pire. Le 13 novembre dernier, une lettre ouverte au Maire de Saint-Cloud a été diffusée dans toute la ville et reprend de nombreuses

questions que les Clodoaldiens se posent devant ce projet de PLU. Pour quelles raisons le Maire de Saint-Cloud ne répond-t-il pas aux questions que lui posent ses administrés ? La transparence et la concertation proclamées par les élus relèveraient-elles du simulacre ?

L'enquête publique est annoncée pour février 2012 : nous devons y participer massivement ! Dans l'immédiat, inscrivez-vous sur www.avaintcloud.com afin d'être informés des prochains événements. Signez cette pétition, faites-la circuler autour de vous et retournez-la au Collectif des Associations Cœur de Seine. Nous sommes soutenus par des fédérations nationales et des milliers de citoyens qui refusent qu'un tel projet puisse voir le jour.



RUEIL - ASSOCIATIONS

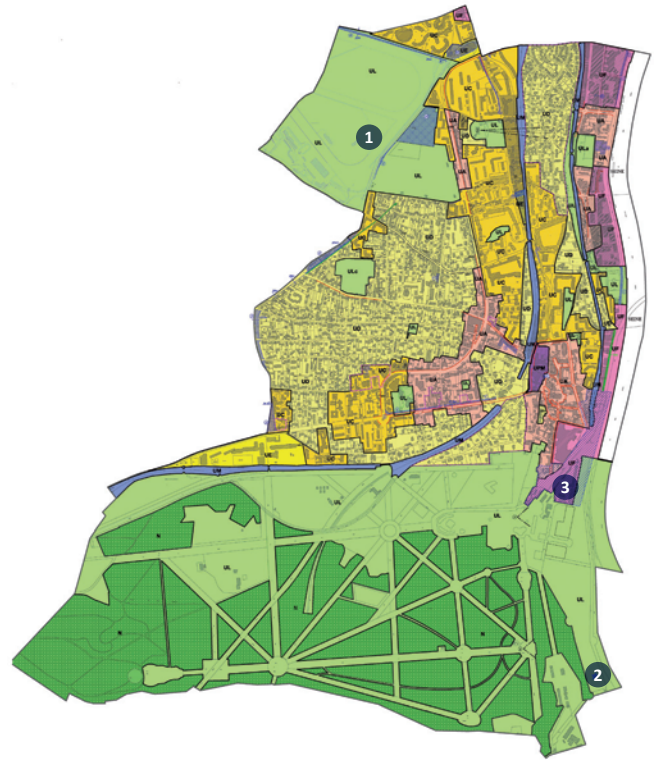




La façade du bâtiment principal, dit "bâtiment Charles X", de la Caserne Sully, vue du Pont de Saint-Cloud (vente par l'État en cours).



Porte de Garches : le chalet Charles X, plaine de Combleval, désormais en zone UL, constructible !



Carte du projet de PLU de Saint-Cloud : la Zone UL (vert clair) autorise les constructions jusqu'à 10 mètres de haut et l'implantation de parkings. Elle couvre, entre autres, le Domaine national et l'Hippodrome (1). La Zone N (vert foncé) reste non constructible. L'aire d'accueil pour les gens du voyage (2) est prévue à proximité de la Manufacture de Sèvres. La Caserne Sully (3) est englobée dans le périmètre de la gare du Grand Paris (Zone UF, en rose foncé) ; son COS passera de 1 à 2 et permettra sa destruction. Zonage et règles d'urbanisme téléchargeables sur www.saintcloud.fr.

PÉTITION

Le Collectif des Associations Cœur de Seine demande à l'État et aux collectivités locales de :

- classer l'intégralité du Domaine National du Parc de Saint-Cloud et de l'Hippodrome en zone N - non constructible ;
- préserver et mettre en valeur la remarquable Caserne Sully ;
- refuser les éléments du PLU de Saint-Cloud portant atteinte au cadre de vie (patrimoine et environnement) ;
- mettre enfin en œuvre une concertation réelle et transparente en amont des décisions d'aménagement.

Prénom, nom	Adresse	E-mail	Signature

À renvoyer à : Collectif des Associations Cœur de Seine, 20, rue Tahère 92210 Saint Cloud.
Contacts : Aimer Vivre à Saint-Cloud - 07 70 74 42 96 - avsaintcloud@gmail.com
Garches est à Vous - 01 47 41 22 40 - garches.est.avous@orange.fr

Vos dons serviront utilement à promouvoir cette action. Le Collectif Cœur de Seine est composé d'Associations Loi 1901 sans but lucratif, indépendantes de tout parti politique. Cette initiative est soutenue par Adrec (Chatou), Bellerive Malmaison, Rueil Écologie, Vivre à La Défense, Environnement 92, l'association A.R.B.R.E.S et Les Amis de Napoléon III.